

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Riez à 10h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	16 + 2	18
Total des voix : 21		

Etaient présents :

13 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Jean-Pierre BAGARRE** : Aiguines ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Robert LAURENTI** : Valensole ; **Philippe MARANGES** : Castellane ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Laurence DEPIEDS** : Saint Martin de Brômes ; **Laurent GUIOU** : Esparron de Verdon ; **Jacques AVANIAN** : Artignosc-sur-Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Corine PELLOQUIN** : Bauduen ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon.

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**.

Date de convocation
03/07/2025

1 représentant des Conseils départementaux (porteur de 2 voix) : **Claude BONDIL** : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence.

1 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (porteurs d'1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Alpes Provence Verdon

Délibération
n°25_07_B6_15

Ont donné pouvoir : 2 délégués porteurs d'1 voix : **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Bernard CLAP**, **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération) à **Claude BONDIL**.

Projet « la Routo, au fil de la laine » - Modification du plan de financement

Vu le Code général des collectivités Territoriales,

Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la délibération du Bureau en date du 24 avril 2025 portant approbation de l'opération et son plan de financement.

Le projet vise à valoriser et sensibiliser les publics au pastoralisme et à la transhumance le long de l'itinéraire de la Routo® en prenant comme axe la laine, de la production à sa valorisation. Les publics ciblés sont les éleveurs, habitants (familles et jeunes) et visiteurs pour une expérience immersive et culturelle. Le territoire concerné est le suivant : les communes de l'itinéraire du GR®69 La Routo® suitées sur le GAL Grand Verdon (Valensole, Riez, Puimoisson, Vinon) mais aussi les communes pastorales du Parc situées sur le périmètre du GAL Grand Verdon.

Les actions prévues :

1. Deux séjours jeunes au printemps.
2. Rencontres sur le territoire pour les éleveurs
3. Participation à des événements existants fêtes de la transhumance (Castellane, Riez, Bargème, Vinon) et à la foire Agricole (Saint-André).
4. Concert de lancement autour des chants de berger avec un partenaire de la fédération des PNR
5. Journée de sensibilisation des professionnels du tourisme, de la culture et de l'éducation aux outils de médiation et à l'itinéraire.
6. Une création artistique pour promouvoir et valoriser la laine
7. Développement d'outils de médiation et communication (en cohérence avec les outils de la MDT)

Suite au dépôt du projet, le GAL LEADER Verdon a demandé de modifier le calcul des dépenses d'ingénierie (salaire interne) en appliquant un système de coût simplifié décidé par l'autorité de gestion pour être financé sur la base d'un forfait horaire (brut chargé) et non des dépenses réelles comme cela a été calculé dans le dépôt du dossier initial.

Il est donc proposé aux membres du Bureau de valider le nouveau plan de financement qui a donc été revu suite à ce changement de calcul.

Sur la base d'un forfait horaire de 24,70 € pour les frais salariaux, les évolutions du plan de financement proposé sur la base de 800 heures de travail prévu, sont les suivantes :

- Les frais salariaux diminueraient de 33 283,72 € à 19 760 €.
- Les frais de structure diminueraient de 4 992,56 € à 2964 €
- Les frais de déplacement (5% des frais salariaux) diminueraient de 1 664,19 € à 988 €.

Les dépenses passent de diminueraient de 91 081,47 € à 74 853 €, et l'aide LEADER de 58 292,78 € à 47 905,92 €.

... / ...

Coût total TTC : 74 853 €

FEADER (64%) 47 905,92 €

CPN (Région, département, ...) (16 %) 11 976,48 €

Autofinancement (20 %) 14 970,60 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme



Le Président

Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

DEL25_07_B6_15